



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 JANVIER 2023**

Vendredi treize janvier deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élue : André BASTION.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

1 membre absent : Cindy GUIOTTO.

1 procuration : Cindy GIUOTTO à Arnaud VERNAY.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Recrutement pour la médiathèque.
2. Reprise du bar-restaurant.
3. Point urbanisme.
4. Attribution de marchés pour la rénovation de l'ancienne école en MAM.
5. Travaux pour la sécurisation des piétons (du camard aux vignes).
6. Projets et travaux en cours.
7. Compte rendu des commissions.
8. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2022.
- Est informé que Mme Aline MARTIN sera recrutée à partir du 13 janvier en remplacement de Mme Marine ARNOLD au poste d'adjoint du patrimoine pour la médiathèque. Mme Aline MARTIN travaille dans une autre structure et ne pourra donc pas assurer la mutualisation avec les bibliothèques de Grézieu le Marché, Meys et la Chapelle sur Coise.
- Valide le remplacement du meuble « bar » pour le commerce pour un montant de 13 440 € HT, la mutation de la licence IV et la signature d'un bail commercial d'une durée de 9 ans pour un loyer mensuel de 300 €, en faveur de M. Hubert GLEYSE. (délibération 03.2023)

- Prend note des demandes d'urbanisme effectuées en mairie.
- Valide l'attribution des lots pour le marché de la rénovation de l'ancienne école en Maison d'Assistantes Maternelles. (délibération 04.2023)
- Valide le devis de l'entreprise LACASSAGNE d'un montant de 29 000 € HT pour les travaux de sécurisation des piétons (trottoirs du camard aux vignes) et rappelle que les barrières ont été commandées en 2022 pour un montant de 9 300 € HT. Une subvention de 21 000 € a été accordée par le Département.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Projet lotissement communal « montée St Roch »** : l'achat du terrain est prévu le 31 janvier. Le SYDER a fait 2 propositions financières pour l'enfouissement de la ligne électrique. Une décision Modificative est nécessaire pour le paiement des frais bancaires facturés sur 2022. (délibération 01.2023)
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **SIVOS** : la participation financière de la commune aux charges de fonctionnement s'élève cette année à 627.70 € et sera fiscalisée. (délibération 05.2023)
 - o **CCAS** : le repas s'est très bien passé et les cadeaux ont été appréciés.
 - o **Conseil municipal enfants** : le nouveau conseil se réunira fin janvier pour sa première séance.
 - o **CCMDL** : le conseil communautaire du 31 janvier aura lieu à la salle des fêtes de la commune à 19h.
 - o **SPL Escap'ad** : baisse de la fréquentation pour le fitness et la piscine et augmentation pour le bowling. Une manifestation sera organisée en 2023 pour les 20 ans du centre.
 - o **Solidarités actives – CCMDL** : la ligne 2EX passe toutes les 15 minutes sur certains créneaux, la ligne 142 va également augmenter ses fréquences.
 - o **Ecole** : un courrier de l'inspection a été reçu pour informer que le cadre des interventions des AESH est modifié et qu'elles ne peuvent plus accompagner les enfants lors du temps de cantine. Dorénavant, il revient à la Mairie d'organiser la prise en charge des élèves sur le temps de la cantine. Il a été décidé de faire une réponse commune avec la CCMDL. Le mouvement de grève national du 19 janvier sera suivi par l'ensemble des enseignants et par le personnel communal travaillant à l'école.
 - o **Transition écologique – CCMDL** : réflexion en cours sur les bâtiments de la CCMDL. L'état des lieux du projet « tous à vélo 2 » montre un manque de pistes aménagées.
 - o **SYDER** : création d'une SAS pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
 - o **Economie – CCMDL** : à ce jour, pas de repreneur pour le bâtiment ex-Stem Alpha à la chenevatière.
- Valide la proposition de décision modificative du budget de la commune avec le versement de 1 000 € du compte 2188 au compte 165. (délibération 06.2023)
- Entend que les arbres commandés ont été plantés.
- Est informé que la société Dubost Recorbet a été reçue pour évoquer les dysfonctionnements répétés de la pompe à chaleur de la salle des fêtes.
- Valide le dépôt d'une demande de subvention DSIL par le SYDER pour la démarche performancielle.
- Note que la distribution des sacs poubelles aura lieu le samedi 28 janvier de 9h à 12h à la salle annexe cantine
- Entend que le secrétariat de mairie sera fermé du 6 au 10 février.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 17 février 2023 à 20h30 en mairie.

Document établi le 19 janvier 2023

Affiché le 19 janvier 2023

Le Maire,
Alexis BADOIL


